

2014/6202 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 200 EUROS A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS DE LYON DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE SON EQUIPE DE FOOTBALL A LA "LIGUE DES CHAMPIONS DES SOURDS D'EUROPE" A BELGRADE EN JUIN 2014 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Sportive des Sourds de Lyon, affiliée à la Fédération Française Handisport (FFH) a pour objet de proposer à des personnes sourdes et malentendantes la possibilité de pratiquer différentes disciplines sportives dans le cadre de plusieurs sections : football, volley-ball, badminton, pétanque, bowling et randonnée.

Sous l'égide de la FFH, les licenciés de l'association participent régulièrement à des compétitions interrégionales et nationales.

La section la plus dynamique est représentée par l'équipe de football masculine qui a remporté le titre de « Champion de France 2013 » au terme de la saison 2012-2013.

Cette équipe est donc qualifiée pour participer à la « Deaf Champions League » ou Ligue des Champions des Sourds d'Europe, en partenariat avec l'UEFA et l'EDSO (Européenne Deaf Sport Organization), programmée à Belgrade (Serbie) du 4 juin au 8 juin 2014.

Le budget prévisionnel de la participation à cette compétition est compris entre 9 200 € et 10 500 €.

L'Association Sportive des Sourds de Lyon a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention de 1 200 €.

Je vous propose de lui allouer une aide financière municipale de 1 200 €. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention exceptionnelle de 1 200 € est allouée à l'Association Sportive des Sourds de Lyon dans le cadre de la participation de son équipe de football masculine à la Ligue des Champions des Sourds d'Europe à Belgrade en juin 2014.

2- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 415, programme SPANIMAT, opération SPAMANI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD